

**AR Prefecture**

006-210600060-20200715-202078-DE

Reçu le 20/07/2020

Publié le 20/07/2020

**DELIBERATION N°2020-7-8**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

**Séance du 15 Juillet 2020**

Date de convocation :  
08.07.2020

L'an deux mil vingt et le quinze juillet à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal BONSIGNORE, Maire d'Aspremont

**Présents :**

M. BONSIGNORE Pascal

M. ARZANI Jean-Pierre

Mme PERNOT Chantal

M. SICRE Jean-Louis

M. Joël PIERACCINI

Mme FAYOLLE Patricia

M. CHAIX Michel

Mme LEURETTE Catherine

Mme GIGNOUX Laure

M. ANDRIO Franck

M. MERCIER Thierry

M. LE MORVAN Gilles

Mme HAM Emmanuelle

M. COUBETERGUES Benoît

M. BARBIER Olivier

Mme VONNER Isabelle

M. GIAUFFRET-SIMONGIOVANI Caroline

Mme DI BARTOLO Claire

**Excusés :**

Mme PERNOT Chantal *a donné pouvoir à M. Joël PIERACCINI*

**Absents:**

Mme LEBRETON Elisabeth

***Mme Patricia FAYOLLE a été nommé(e) secrétaire de séance***

**AR Prefecture**

006-210600060-20200715-202078-DE  
Reçu le 20/07/2020  
Publié le 20/07/2020

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Pouvoirs : 1

Votants : 18

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
DETERMINATION DU NOMBRE DES MEMBRES  
ELECTIONS DE MEMBRES**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'article R 123-10 du code de l'action social et des Familles

Vu la Loi n° 95-116 du 4 Février 1995 portant diverses dispositions d'ordre social et modifiant le code la famille et de l'aide sociale relatifs aux centre communaux d'action sociale,

Vu le Décret 95-562 du 6 Mai 1995 fixant les dispositions concernant la composition du Conseil d'Administration du CCAS et les règles de fonctionnement de ces centres,

Vu la Loi n° 95-116 du 4 Février 1995 portant diverses dispositions d'ordre social et modifiant le code la famille et de l'aide sociale relatifs aux centres communaux d'action sociale,

Vu le Décret 95-562 du 6 Mai 1995 fixant les dispositions concernant la composition du Conseil d'Administration du CCAS et les règles de fonctionnement de ces centres,

Vu le nombre d'habitants et les activités exercées par le CCAS, le Maire propose de fixer à 6 membres élus et 6 membres nommés, outre lui-même, Président de droit du Conseil d'Administration.

Le Maire rappelle que les 6 membres seront nommés soit par l'Union Départementale des Associations Familiales à Nice (UDAF) qui sera consultée et à défaut de nomination suffisante par lui-même hors Conseil Municipal. Le Maire sera président de Droit.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Maire Pascal BONSIGNORE propose une liste de candidats :

- Joël PIERACCINI
- Caroline GIAUFFRET
- Patricia FAYOLLE
- Isabelle VONNER

**AR Prefecture**

006-210600060-20200715-202078-DE

Reçu le 20/07/2020

Publié le 20/07/2020 - Catherine LEURETTE

- Emmanuelle HAM

Il est procédé au vote

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 18

A déduire (bulletins blancs ou nuls) 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 18

La Liste de candidats proposée par Pascal BONSIGNORE obtient : 18voix

**Sont élus membres du CCAS :**

- **Joël PIERACCINI**
- **Caroline GIAUFFRET**
- **Patricia FAYOLLE**
- **Isabelle VONNER**
- **Catherine LEURETTE**
- **Emmanuelle HAM**

Les autres membres seront nommés par l'UDAF consultée ou à défaut par arrêté du Maire, hors Conseil Municipal.

Le Maire est Président de Droit

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 15 Juillet 2020

**Le Maire,**  
**Pascal BONSIGNORE**

